Caen FRC 1597

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

Du Comité Général & National

de la ville de Caen,

RELATIF A LA MORT DE

M. DE BELZUNCE.

A CAEN,

Chez G. LE ROY, seul Imprimeur du Roi, & du Comité Général-National; à l'ancien Hôtel des Monnoies. 1789.

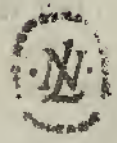

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

Du Comité Général & National de la ville de Caen,

RELATIF à la Mort de M. DE BELZUNCE.

Séance du Mardi 15 Septembre 1789.

AUJOURD'HUI quinze Septembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, le Comité Général & National, les Bureaux & les Comités particuliers des Paroisses de la ville de Caen assemblés ; MM. les Commissaires chargés par un Arrêté du 18 Août dernier, d'informer des faits & circonstances qui avaient précédé, accompagné & suivi la mort de M. de Belzunce, étant entrés, un d'eux a dit :

MESSIEURS,

LA mort du Vicomte HENRI DE BELZUNCE, Major en second du régiment d'infanterie de Bourbon, dont la majeure partie était en garnison en cette Ville, est un de ces tristes événemens dont l'histoire ne fournit que trop d'exemples dans les temps de fermentation. Chargés par vous d'informer des faits qui l'ont précédée, accompagnée & suivie, nous allons vous offrir le résultat de notre travail; mais avant de vous le présenter, il est bon de fixer les événemens des 11 & 12 du mois dernier.

Vous étiez tranquilles, MM., le 11 Août, lorsque des bruits alarmans ont circulé dans la Ville. Les Citoyens avertis de se tenir sur leurs gardes pour cette nuit même, leur attention à épier les démarches de plusieurs Officiers du régiment de Bourbon, dans lesquelles ils ont cru voir une affectation marquée; le souvenir des menaces du Vicomte de Belzunce lorsqu'il paraissait armé de pistolets à la tête de tous les détachemens, lorsque toujours armé il venait troubler les fêtes innocentes & patriotiques des habitans du faubourg Vaucelles; ses propos au moins indiscrets, & toujours dangereux dans un Chef de corps; ceux de ses bas-Officiers & Soldats, qui menaçaient de reprendre le Château, depuis qu'il était occupé par la Milice Bourgeoise; le nombre de cartouches à balles qu'il avait fait faire, ses assiduités dans la Cazerne, les imprimés qu'il avait fait distribuer dans les chambres, & qui en maintenant une subordination aveugle, irritaient les Soldats contre le peuple; enfin les Drapeaux du Régiment portés depuis long-temps dans la Cazerne;

toutes ces circonſtances rappelées ſe trouvent fortifiées par la rencontre du Vicomte de Belzunce le Dimanche précédent avec le nommé Riviére, Soldat d'Artois, qu'il avait dû frapper d'un coup-de-poing, en lui enjoignant de ſortir la Ville; ce Soldat qui vous eſt amené le 11 au Comité, où il paſſe ſa déclaration : deux autres du même Régiment, auxquels, le même jour, deux du régiment de Bourbon avaient arraché, en buvant avec eux, les médaillons dont la ville de Rennes les avait décorés; l'imputation publique qui eſt faite au Vicomte de Belzunce d'avoir conſeillé cet outrage, tous ces faits cauſent dans les eſprits la plus vive ſenſation. Tous regardent l'inſulte reçue par les Soldats d'Artois, comme le ſignal de l'attaque projettée. Sans adopter une intention auſſi barbare, vous croyez, Meſſieurs, devoir apporter à ces maux le ſeul remède que la circonſtance préſentait. Des Députés ſont envoyés par vous vers M. le Duc de d'Harcourt, pour le ſupplier de faire partir ſur-le-champ le Vicomte de Belzunce. L'ordre eſt donné, mais il n'eſt pas exécuté. Le Vicomte de Belzunce reſte au milieu de ſon Régiment; la fermentation augmente; le peuple inquiet, éperdu, allarmé, répand ſes ſoupçons ſur tout ce qui l'entoure; il ſe plaint que les armes qu'on a données à un très-petit nombre ſont abſolument mauvaiſes, qu'il n'a pas de cartouches; il ſe plaint que le ſoir de ce même jour, qu'il déſigne être celui de l'exécution des projets du Vicomte de Belzunce, on n'a pas allumé les réverbéres; il ſe croit trahi & trompé!....

Peut être la force des repréſentations eût produit la tranquillité, ſi ce n'eſt qu'un Officier du régiment de Bourbon, ſuivi de quelques Soldats, ſort de la Cazerne, force à main armée la Sentinelle Bourgeoiſe qui était ſur le pont de Vaucelles, lâche un

coup de piſtolet, auquel la Sentinelle répond par un coup de fuſil dont l'Officier tombe lui-même victime de cette attaque.

Alors, Meſſieurs, il n'eſt plus poſſible de calmer les eſprits; des cris perçans retentiſſent dans tous les quartiers, les croiſées ſont illuminées, on ſonne le tocſin, le tambour répète l'alarme, la foule groſſit, pénètre de force dans la ſalle de l'Hôtel-de-ville, diſſipe les Membres du Comité, qui ne pouvaient plus eſpérer de calmer ſa fureur.

Il était alors onze heures du ſoir. Un des Membres du Comité, inſtruit que le peuple eſt maître de la ſalle de l'Hôtel-de-ville, parvient à y pénétrer; il eſt témoin de l'indignation de tous. Ils demandent à grands cris la tête du Vicomte de Belzunce. Ce Membre vient à bout de ſe faire entendre. Il eſt inutile de vous répéter, Meſſieurs, ce qu'il dît dans un pareil moment; il joint à ſes repréſentations la promeſſe jurée que le procès ſera fait au Vicomte de Belzunce: cette promeſſe ſemble les appaiſer, mais ils inſiſtent pour avoir des armes & des munitions, qui leur ſont accordées.

Cependant cette attaque malheureuſe avait accrédité l'opinion publique; le peuple ſe porte en foule vers la Cazerne, où la Troupe eſt en armes; des canons ſont amenés devant celle-ci, & celle de St. Sauveur: la Troupe, il eſt vrai, garde une contenance tranquille. Le Vicomte de Belzunce, conduit par des Citoyens, dont deux reſtent en ôtages, arrive, ſur les une heure du matin 12, à l'Hôtel-de-Ville. Il ne s'agiſſait dans ces momens ni de l'interroger, ni de délibérer; l'on ne pouvait oublier que le peuple avait demandé ſa tête, il fallait prévenir peut-être des remords. L'impoſſibilité de reconduire ſans danger le Vicomte de Belſunce à la Cazerne, l'impoſſibilité de le garder ſans lui voir courir les

mêmes risques dans la salle de l'Hôtel-de-ville, sont également senties par lui & par tous. Il s'agissait, dans ces momens pressans & critiques, de lui procurer un azile. Sur son consentement de se retirer au Château, un des Membres sort, prévient les esprits, & les croit calmés. Le Comité donne un ordre au Commandant du Château, non de garder le Vicomte de Belzunce comme prisonnier, mais de le recevoir purement & simplement. L'ordre a été relaté dans son rapport, & ne peut être contesté, ainsi que les procédés du Comité envers les Officiers restés à l'Hôtel-de-ville. Les Membres précèdent la marche du Vicomte de Belzunce. Ils exhortent les Citoyens, au nom de la patrie & de l'honneur, à ne pas souffrir qu'il lui soit fait outrage ; ils les invitent, par les titres les plus sacrés, à garder leurs rangs, & ils ont la satisfaction de l'avoir conduit sans qu'il ait reçu aucune insulte.

Depuis ce moment le régiment de Bourbon reste investi dans ses Cazernes, & est contenu, moins par une foule d'hommes armés sans discipline, que par le canon ; nulle attaque contre ce corps de la part des Citoyens, ils se bornent à demander que le Régiment sorte de la Ville. Le jour paraît, & éclaire la scène la plus formidable & la plus imposante : une contenance également tranquille se montre dans les deux partis, lorsqu'à la fin, quelques Soldats quittent leurs rangs, s'écrient : *Vive la Nation* ! sont suivis d'une foule d'autres, & reçoivent les embrassemens de ces mêmes Citoyens, qui, un moment auparavant, étaient armés contre eux.

Il fallait les voir se traiter de frères & d'amis, confondre leurs larmes, épancher leurs sentimens ! ce spectacle vraiment intéressant qui honore l'humanité, & digne de l'attention du Philosophe, montre combien le soupçon pèse sur l'ame de nos Con-

citoyens. Dans tous les tems, ils ont donné des preuves de leur modération, & la postérité regardera comme un phénomène l'événement qui va suivre.

En effet, les deux Soldats coupables d'avoir arraché les marques de l'Union Bretonne, sont livrés à la Milice Nationale ; on les conduit au Château ; une foule perverse se joint à la troupe qui les escorte, force ce poste. Nous sommes contraints d'avouer, d'après le rapport du Commandant, qu'il ne pouvait le défendre, sans répandre le sang de beaucoup d'hommes: c'est alors que, maitresse du terrein, cette populace s'empare du Vicomte de Belzunce, lui présente les deux Soldats arrêtés, croit trouver dans ses réponses, les aveux des crimes qu'elle lui impute, l'arrache du Château, malgré les plus grands efforts pour le retenir, & consomme, presque sous vos yeux, l'affreux sacrifice qu'il est inutile de vous décrire.

Cet évènement paraît inexplicable. On voit d'un côté un peuple tranquille, porté tout-à-coup à des excès de rage ; de l'autre un jeune Militaire, dans l'âge où il n'est pas possible de présumer ces sentimens atroces, que l'expérience du malheur peut seule inspirer à ceux qui ont appris à haïr leurs semblables. On ne dissimule pas son caractère hautain & impérieux ; on lui prête un amour de la discipline la plus exacte, qui l'a pu porter au-delà du but marqué par la sagesse ; on remarque sur-tout, pour anéantir toute idée des projets destructeurs qu'on lui a imputés, qu'il était lui-même sous le commandement de son Lieutenant-Colonel : c'est d'après ces considérations que l'on analyse toutes ses actions. On ne peut présumer qu'un corps d'Officiers Français, déterminés par l'honneur, qui est leur mobile connu, ait voulu s'associer aux crimes attribués

au Vicomte de Belzunce. Cette opinion qui fait l'éloge des ames honnêtes, eſt adoptée par ceux qui ont gémi de cet événement, & qui rejettent cette maxime que la voix du peuple eſt la voix de Dieu.

Vous venez d'appercevoir, Meſſieurs, les cauſes de l'indignation publique ; nous ne nous permettrons pas en ce moment de prononcer ſur le mérite de l'une où de l'autre opinion : nous avons vu, avec douleur, les actes de violence, quelque légitimes qu'ils puſſent paraître. C'eſt d'après les renſeignemens que nous avons pris, que vous ferez à portée de prononcer.

Il a fallu mettre de la lenteur dans une opération de cette nature. Interroger le peuple dans les momens premiers de l'effervescence, c'était s'expoſer à recevoir l'expreſſion des paſſions, plutôt que le tableau ſimple de la vérité. Interroger aveuglément ſans diſtinguer les qualités morales & connues des perſonnages, c'était s'expoſer encore aux mêmes inconvéniens. De ce choix, de temps & de perſonnes, il eſt reſulté un plus petit nombre de déclarations ; mais elles ont un caractère plus marqué d'impartialité.

Notre travail eſt diviſé en trois parties.

1°. Conduite du Vicomte de Belzunce & de ſon Régiment avant l'événement du 11 Août.

2°. Conduite des mêmes depuis le 11 juſqu'au départ du Régiment, &c.

3°. Examen de l'imprimé ayant pour titre : *Relation de ce qui s'eſt paſſé à Caen la nuit du 11 au 12 Août 1789.*

§. I.

Conduite du Vicomte de Belzunce & de son Régiment depuis le mois de Février jusqu'à l'onze Août.

Les détails que nous allons préſenter, d'abord, ne paraîtront pas indifférens.

Vous vous rappelez cette émeute pour les Gâteaux, & l'apparition de M. le Duc de Beuvron dans notre Ville pour y commander.

Malheureuſement il ne connaiſſait pas le caractére des habitans, & il crut que l'appareil de la force militaire leur en impoſerait.

Le Regiment d'Artois, aimé des Citoyens, avait reçu des ordres de partir pour être remplacé par le regiment de Bourbon.

Cette prédilection pour ce corps, inſpire déjà des inquiétudes.

Le Vicomte de Belzunce, Major en ſecond, arrive, s'empare du commandement ſous les yeux du Lieutenant-Colonel. Ce changement de chef frappe & commence à indiſpoſer les eſprits, parce que ce jeune-homme montra, dès les premiers momens, une obéiſſance louable, ſans doute, aux ordres qu'il recevait, mais qu'il porta à l'excès.

La diſette des grains ſe faiſait appercevoir par l'augmentation du prix, & dans le même tems on faiſait ſortir de la Ville des quantités conſidérables de grains, ce qui indiſpoſait la multitude contre les prépoſés du Gouvernement.

Elle ne voulait pas réfléchir que, ſi cette diſette était grande à ſon égard, la famine menaçait les environs; de-là ſans doute les tranſports ordonnés.

Elle était persuadée que les campagnes étaient pourvues de grains, qu'il y avait des magasins dans la Ville, qu'il étoit juste de les lui ouvrir, & que le projet paraissait être de l'affamer.

Ces clameurs ne pouvaient être écoutées, & le Vicomte de Belzunce par un zèle naturel, si on le veut, à son âge, se portait à la tête de tous les détachemens qui escortaient les grains, y paraissait monté sur son cheval, tenant la bride entre ses dents, & un pistolet à chaque main, montrait par ses gestes & ses regards l'expression de la menace, & par ces procédés offensait le peuple. Son domestique le suivait & était armé comme lui: on a sçu même de ses Soldats, que dans ces temps malheureux, il leur avait lâché, indiscrettement, l'ordre de faire feu.

C'est alors qu'une émeute se manifeste. Le peuple las de payer très cher le pain qu'il mangeait, s'attroupe devant l'Hôtel de Harcourt demande que les magasins de grains lui soient ouverts. M. le Duc de Beuvron ignorait, n'en doutons pas, qu'il y eût des Magazins dans la Ville. Il assure au Peuple que, s'il peut en trouver, il les lui abandonne. Sur le champ, ils sont découverts & forcés. M. le Duc de Beuvron, pour empêcher le pillage, croit devoir taxer le Bled à trois livres le boisseau, & l'Orge à trente sols. Ce Peuple, malgré sa fureur, ne touche pas au grain dont les propriétaires refusent de recevoir le prix, il en veut, mais en payant.

Telle est cette fameuse émeute, qui n'a pas coûté une goutte de sang, & qui a été exagérée par tant de personnes.

Cependant M. le Duc de Beuvron crut devoir opposer à cette fermentation tout l'appareil de la Justice exécutive. Des potences furent dressées dans les principales places. Il est inutile de répéter que

le Vicomte de Belzunce se trouvait par-tout.

Dans ces momens, l'humanité des Citoyens cherchait à adoucir les maux de la disette. Des secours multipliés circulaient; mais le peuple de Caen, naturellement doux, & qu'il est très-difficile de faire sortir de sa tranquillité, voyait ces potences comme un outrage.

On sent que le Vicomte de Belzunce se montrant sans cesse exécuteur des ordres qu'il recevait, fixait plus particuliérement qu'un autre l'attention publique. Une circonstance acheva de lui aliéner les esprits.

Vous vous rappelez, Messieurs, que l'immortel Necker avoit été réduit à rendre son porte-feuille au Roi; que, sur les cris du Peuple de Versailles, ceux mêmes dont l'intrigue l'avait éloigné, furent obligés de le redemander.

Enfin lors de son rappel, on vit disparaître de l'Assemblée Nationale les discussions sur la vérification des pouvoirs.

Quelques Citoyens du faubourg-Vaucelles, autorisés par M. le Duc de Beuvron, élevérent une Pyramide en mémoire de cet événement. Ils se livrérent, autour de cette Pyramide, à la joie la plus innocente, lorsque le Vicomte de Belzunce vint les troubler. Ils crurent voir dans cette démarche que les accens de la félicité publique déchiraient son cœur. Ils le regardérent comme une des têtes de l'hydre de cette Aristocratie qui faisait gémir la Nation. Il eut l'imprudence de s'abandonner à toute l'effervescence de son âge. Le pistolet à la main, il le porta sur la poitrine d'un Citoyen: delà les clameurs contre lui, l'indignation que le souvenir de sa conduite lors du transport des grains achevait de fortifier (1). Cependant il fut épargné

(1) Il parut d'abord avec cinq hommes, en commandant à la multitude assemblée de se retirer. Il se dit chargé des

par ce Peuple que l'on a peint si furieux ; mais il fut trop sensible à leurs propos, si l'on ajoute foi à ceux qu'il a dû tenir depuis, en disant qu'il faudrait anéantir la moitié des Bourgeois de Caen, &c. & si l'on considére, 1°. Qu'on lui attribue d'avoir fait amener des canons devant les Cazernes; 2°. Sa conduite, sur tout depuis que la garde Bourgeoise occupait le Château.

C'est dans ces entrefaites qu'il se formait jour & nuit par ses ordres une foule de cartouches considérable dans les deux Cazernes. Les Caporaux y étaient occupés sans cesse. Un Caporal de Grenadiers a dit publiquement : *Que diable ! qu'est-ce que notre Major veut faire avec toutes ces cartouches ? Nous en avons déja plus de* 20,000 *de faites, & il en commande encore* 15,000. D'autres répondent à ceux qui les interrogeaient sur ces cartouches, *qu'il y en avait bien au diable trop de faites ;* & ceci se passait dès la fin de Juin.

Nous avons apperçu, Messieurs, que le sieur Dumont, garde d'Artillerie au Château, distribua 200 liv. de poudre ; & 300 liv. de balles par ordre du sieur de St-Maclou le treize Mars dernier ; que le 26 Avril, on distribua par ordre du sieur de Clery 3000 cartouches à balles ; que les 22 Juin &

---

ordres de M. de Beuvron. Il arracha un pistolet à un jeune-homme qui faisait des décharges à poudre, &, prenant un de ceux qu'il portait toujours, il menaça de brûler la cervelle à quiconque lui désobéirait ; mais ne se croyant pas en force, il envoya chercher une centaine de Soldats. Ce qui détermina quelques particuliers à se rendre chez M. le Duc de Beuvron, qui déclara ne lui avoir donné aucuns ordres, & envoya un Aide-de-camp pour le faire retirer. Il partit après avoir fait faire à sa Troupe deux fois le tour de la Pyramide.

18 Juillet ſuivans, il diſtribua ſix cents livres de poudre avec cinq cents livres de balles, ſous prétexte d'exercice ; & il eſt de notoriété publique que le Régiment compoſé de 850 hommes effectifs au plus, n'a pas fait en corps l'exercice à feu, & ne s'eſt jamais ſervi de cartouches à balles. En réſumant les livraiſons du ſieur Dumont on trouve 800 liv. de poudre diſtribuées au Régiment dans l'eſpace de quatre mois environ, & 800 liv. de balles, qui compoſent, ſuivant les apperçus donnés par le ſieur Dumont lui-même, de quoi former, ſçavoir pour les balles 13600 ſeulement, & pour les cartouches 36000, qui, joints aux 3000 cartouches à balles, forment 39000 cartouches. Il eſt évident que le Vicomte de Belzunce a ſçu ſe procurer des balles d'un autre côté, puiſque non-ſeulement la déclaration du Caporal des Grenadiers les porte à plus de 35000, mais que dans un rapport ſur une viſite qui a été faite dans la Caſerne, immédiatement après la ſortie du Régiment, on lit qu'il ſe trouva neuf caiſſons vuides devant contenir chacun 2000 balles, un grand baril de contenance de 300 livres de poudre, à moitié plein de cartouches à balles ; un autre baril plein des mêmes cartouches, des poches également remplies & d'un tel poids qu'un homme avait peine à les lever, quatre mille cartouches au moins dans environ 200 gibernes, chacune ſe trouvant remplie de 15, 20 & 25 ; enfin une infinité de cartouches en paquets dans toutes les chambres, dans les paillaſſes, même les ſacs des Soldats. Il ne ſe trouva qu'une poche pleine de cartouches ſans balles, avec cinq barils de poudre, dont l'un de trois cents livres plein, & les autres à-peu-près.

Vous ſavez, Meſſieurs, que ceci n'eſt qu'une partie de ce dont ce Régiment était pourvu, puiſque malgré les recherches, une quantité conſidérable a

été conservée par les Soldats qui en ont dissipé dans la route & au bourg d'Argences, indépendamment de celles qu'ils avaient jettées dans la riviére ; car on remarqua que la riviére qui borne la cazerne était teinte de poudre, & l'on trouva des balles au fond. Il en est de même des poudres dont la quantité restée aux Cazernes, & comparée aux livraisons attestées par le sieur Dumont, ne s'accorde pas avec le nombre des cartouches, puisque si c'eût été la seule poudre du sieur Dumont, qui eût servi à leur formation, on n'aurait pas trouvé dans la Cazerne presque la totalité fournie par le sieur Dumont, en outre le nombre énorme de cartouches. Nous vous observerons qu'il est prouvé qu'on alloit remplir dans la *Tour-au-Massacre* les cartouches lorsqu'elles étaient faites.

Nous ne chercherons pas à éclaircir le mystére de cette augmentation de balles & de poudre. Nous en prouvons seulement l'existence, puisque, malgré le gaspillage, il en est resté encore une immense quantité.

Si nous comparons cette quantité de cartouches à celles distribués aux détachemens de la Reine, Artois & Turenne, celle-ci se réduit à 6160, & nous pouvons attester qu'aucun Soldat n'en avait qu'une à sa disposition, tandis que ceux de Bourbon, en avaient ordinairement 15, 20 & 25.

Pendant que se formaient ces cartouches dans le régiment de Bourbon, quelle était la conduite des bas-Officiers & de quelques Soldats ? plusieurs se répandaient en injures contre les Citoyens, en les traitant de *crapule* & de *canaille*, & autres expressions semblables.

L'un dit que le dessein du Vicomte de Belzunce & autres est de rassembler les Bourgeois au Château, de les désarmer, & les faire aller ensuite quatre

à quatre, la bayonnette au bout du fusil, dans les maisons des Bourgeois, enlever leurs couteaux, fer-pes, broches & landiers. L'on sçait même de ses propres Soldats, que le Vicomte de Belzunce commandait aux patrouilles d'aller du côté du Château, & que si elles trouvaient la Sentinelle Bourgeoise endormie, elles ne manquassent pas de la forcer & de s'en emparer. Plusieurs bas-Officiers du régiment de Bourbon disent hautement que tôt ou tard ils reprendront le Château : l'un observe à celui à qui il parle, qu'il le tuerait le premier s'il le rencontrait, que cependant s'il savait le jour il l'avertirait ; qu'il avait ordinairement vingt-six cartouches sur lui; qu'il tuerait son pere, qu'il était obligé d'obéir aux ordres de ses Supérieurs sous peine d'être pendu : d'autres disent que l'intention était d'affecter de partir afin d'attirer le Bourgeois à leur suite, de faire volte-face & feu sur eux, & de rentrer ensuite dans la Ville.

Un à qui on rappelle l'offre des cocardes, soutient que le Vicomte de Belzunce ne la prendrait pas, qu'il avait résisté aux remontrances qui lui avaient été faites à ce sujet, & qu'il pensait différemment que le Roi; qu'il aimerait mieux avoir la tête coupée ; que l'on ne pourrait dire autre chose, sinon que c'était celle d'un brave Guerrier.

D'autres observent que le Vicomte de Belzunce les voyant prendre les cocardes nationales, leur dit de les placer de maniére qu'on vît toujours les leurs au-dessous.

D'autres déclarent enfin, que tout le mal vient de leurs Officiers ; que pour eux ils n'en veulent pas aux Bourgeois ; que l'on tire sur les Officiers tant qu'on voudra, mais qu'on les épargne.

Comment cette fermentation à peu-près générale dans le régiment de Bourbon avait-elle été excitée,

tandis

tandis que les autres corps en garnison dans la ville voyaient tout ceci avec indifférence ?

C'eſt ici, Meſſieurs, qu'il convient d'arrêter vos eſprits ſur quelques faits importans.

Depuis que cette fermentation s'accroiſſait, on a remarqué que le Vicomte de Belzunce errait dans les chambres de ſes Soldats, les traitait avec la plus grande familiarité, mangeait la ſoupe & buvait avec eux, leur diſtribuait l'or à profuſion pour aller boire; qu'il affectait de coucher tantôt dans les chambres des Grenadiers, tantôt dans le Corps-de-garde ſur des bottes de paille; & ſur les invitations qu'ils lui faiſaient d'aller à ſa chambre, il leur répondit *qu'il était Soldat comme eux, qu'il n'était pas fait pour les gêner ni les maltraiter*, &c. diſcours & procédés tous également capables d'enflammer pour lui les cœurs les plus froids.

On a remarqué que pluſieurs Officiers tenaient la même conduite; que non ſeulement ils couchaient dans les Cazernes, mais que familiérement, contre l'uſage, ils buvaient dans les cabarets l'eau-de-vie avec les Soldats: on a obſervé que depuis long-temps les Drapeaux étaient tranſportés dans les Cazernes.

On n'a pu concevoir pourquoi tant de précautions, tant de débonnaireté, dans un temps où chaque Citoyen attendait avec patience la réſolution des Etats-Généraux. On a vu répandre dans la Ville un libelle que vous avez proſcrit, intitulé: *Révolution de Caen*, & qui pouvait indigner l'eſprit du Militaire contre le Citoyen, parce qu'on ſuppoſait, entre autres imputations fauſſes, que le Citoyen avait honteuſement chaſſé du Château le détachement de la Reine. Vous vous êtes empreſſés de rendre juſtice à ce corps reſpectable; mais en comparant la publication de cet ouvrage avec les propos menaçans &

injurieux des Soldats du régiment de Bourbon, avec leurs projets sur le Château, des soupçons violens naissent contre son auteur. Ces soupçons se fortifient, lorsqu'un autre libelle que vous alliez également proscrire, a paru dans les premiers jours d'Août; il était intitulé: *Hommage d'un vrai Citoyen à la fidélité des Soldats français*; cet Hommage contenait une diatribe indirecte contre les Militaires qui avaient refusé de massacrer les Citoyens, & que dans cette production on qualifiait de *traîtres & de monstres, objets du mépris de ceux mêmes qui les avaient séduits.* Ce pamphlet, de trois pages d'impression, avait été distribué en nombre dans les chambres des Soldats; ils le colportaient dans la Ville, célébraient l'Auteur comme un bon Citoyen, & cet auteur était le Vicomte de Belzunce! il le lut lui-même à la tête des compagnies, notamment celle des Grenadiers, & afin d'y donner plus de poids, il dit: *Cet ouvrage vient de la Cour*: on ne contestera pas qu'il en fût l'auteur, nous en tenons la preuve de celui même à qui il remit le manuscrit pour le faire imprimer.

Rapprochez maintenant, MM., le libelle intitulé, *Révolution de Caen*, de celui-ci; les démarches du Vicomte de Belzunce, & de quelques Officiers dans les Cazernes; les propos de quelques bas-Officiers & Soldats; & peut-être trouverez-vous les causes de la fermentation qui agitait ce Corps.

Jusqu'alors nous ne voyons que des projets sans exécution, diversement présentés, suivant les divers sentimens qui animaient ces Militaires: nous nous hâtons de passer au second objet de nos recherches.

§. II.

Conduite du Vicomte de Belzunce & de ſon Corps le mardi onze Août juſqu'au départ du Régiment.

Pour mettre de la clarté dans ce tableau, nous allons préſenter les faits heure par heure, pour ainſi dire.

Quelques jours avant, pluſieurs Soldats s'étant trouvés dans une maiſon, diſent que dans peu il arriverait du *fouteros*, expreſſion triviale dont ils ſe ſervirent. Le 8 Août, un Citoyen bien connu de cette ville ſe trouve par hazard à côté de deux Soldats de Bourbon, qui lui parlant du ſervice de la Milice Nationale lui diſent : *Vous avez bien raiſon de faire le ſervice avec la plus grande exactitude, & vous faites bien de vous tenir ſur vos gardes, car il eſt certain qu'on vous trahit.* Le 10 Août un Soldat du régiment de Bourbon étant avec un Bourgeois, déſire lui parler en particulier, & lui apprend que le Vicomte de Belzunce était venu dans la chambre, & qu'il leur avait dit : *Mes enfans, je crois que vous ne me haiſſez pas ;* & ſur leur réponſe, qu'ils le chériſſaient, il leur ajoute : *S'il arrivait quelque alerte, feriez-vous gens à tirer ſur les Bourgeois ? ils ne ſont pas faits pour nous faire la loi.*

Le matin du onze Août, deux Grenadiers de Bourbon, dont l'un revêtu d'habit bourgeois, ſe trouvérent dans un Café. Frappés d'une converſation relative aux ſieurs Berthier Intendant de Paris, & Delaunay Gouverneur de la Baſtille, ces deux Soldats en s'en allant dirent, *que s'il arrivait du bruit, ils n'oublieraient*

pas la maiſon de la maîtreſſe du Café & viendraient la ſaccager.

Le même jour les Chaſſeurs, au nombre de vingt environ, allérent chercher les ſâbres du Régiment qui étaient chez l'Armurier, quoiqu'ils n'euſſent beſoin d'aucune réparation ; ces ſâbres avaient le fil pour la plupart.

A la parade le Vicomte de Belzunce exhorte ſes Soldats à arracher les médaillons que ceux d'Artois pourraient porter.

A une heure après midi, Armant & Bigault, Soldats de Bourbon, entraînent deux Soldats d'Artois chez un Cabaretier, & en buvant avec eux ils leur arrachent leurs médaillons, & les portent dans l'après-midi au Vicomte de Belzunce, qu'ils trouvent dans la chambre des Sergents des Grenadiers : il leur donne trois livres, qu'ils refuſent, diſent-ils, leur enjoignant d'aller les boire avec *l'ordinaire* ; & dix-neuf Soldats, deux Caporaux & un Sergent ſe rendent chez Colibœuf cabaretier, où ces trois livres ſont dépenſées. On remarque qu'ils tirérent trois coups de piſtolet, qu'ils chantérent un chanſon dont le refrein était : *Vive Belzunce ! & nous ne craignons rien ; Belzunce eſt notre ſoutien, La guerre eſt déclarée.*

On remarque que les ſimples Soldats avaient des ſâbres ce même jour ; vous avez vu que le fil y avait été donné.

On ſçait qu'un Officier étant en penſion chez un Bourgeois de la ville, a la précaution, ce même jour mardi, de deſcendre, à l'aide d'un autre Officier de ſes amis, ſa malle dépoſée dans un grenier, ſans prévenir le Propriétaire de la maiſon où il était logé.

On ſçait que deux Caporaux du Régiment ayant donné leur linge à blanchir le lundi 10 à une femme [illegible]hard, lui obſervérent qu'il fallait qu'il fût prêt ſur-

le-champ, qu'ils en avaient beſoin, étant incertain du moment où ils devaient partir.

On ſçait que les Soldats du quartier de St-Sauveur allérent, dans l'après-midi du même jour mardi, demander aux filles du ſieur Voiſin, le linge qu'ils avaient donné à blanchir ; que ſur la repréſentation qui leur fut faite, qu'il était dans la cuve, ils répondirent qu'il fallait le leur rendre tout mouillé, attendu qu'on diſait qu'ils devaient partir à minuit.

On ſçait que les ſacs des Soldats de ce quartier étaient faits ; on ſçait que les ſacs de ceux qui habitaient la Cazerne de Vaucelles l'étaient également, les Drapeaux même étaient dans leurs fourreaux, & dépoſés dans une chambre de cette derniére Cazerne, à la ruelle d'un lit.

On a appris qu'un Soldat de Bourbon, le même jour, déguiſé en Bourgeois, s'était introduit dans la Salle de l'Hôtel-de-ville pour épier ce qui s'y paſſait.

Alors, Meſſieurs, vous étiez occupés à recevoir la déclaration du nommé Riviére, & des deux Soldats d'Artois à qui les médaillons furent arrachés. Le Vicomte de Belzunce avait rencontré le Dimanche au ſoir, Riviére qui rentrait à la Cazerne avec un Soldat d'Artois de ſes amis après qu'ils eurent ſoupé enſemble ; le Vicomte de Belzunce lui demande, d'où il venait ? & ſur ſa réponſe il lui dit de partir ſur-le-champ ; à quoi Riviére lui replique qu'il partira quand il voudra ; qu'il a ſa cartouche & eſt indépendant : ce qui lui attire de la part du Vicomte de Belzunce l'apoſtrophe de, *Gredin, crois-tu être ici à Rennes ?* & il le pouſſe en lui mettant le poing à la gorge.

Alors vous envoyez des Députés à M. le Duc de Harcourt, pour le ſupplier de donner l'ordre au Vicomte de Belzunce de partir.

Cet ordre donné, il refuse, & veut rester. Cette résistance est inconçevable de la part d'un jeune Militaire ami de la discipline, & ce devant un Officier Général.

Que se passait-il dans l'intérieur de la Cazerne? Une fermentation considérable s'y était manifestée, si l'on ajoute foi aux réponses d'Armant & de Rigault: les causes de cette fermentation sont, suivant Armant, que l'on voulait les mettre en prison, pour la forme pour avoir arraché les médaillons, qu'ils s'y refusaient; qu'on alla chercher M. de Belzunce; que celui-ci dît: *Voilà un ordre qui m'est donné pour partir à minuit; je vous réponds qu'il ne vous arrivera rien*; que la compagnie d'Ellon dît qu'elle allait partir avec lui, parce qu'elle ne se croyait pas en sureté après son départ. Tel est le récit d'Armant.

Mais il nie que cette compagnie fût prête à partir avec armes & bagages, tandis que Rigault son camarade convient de ce fait.

Ce même Rigault raconte différemment. M. de Belzunce voulait les faire partir, & leur Capitaine voyant que sa compagnie se mutinait, dut lui dire: *Belzunce, pourquoi mettez-vous le divorce dans ma compagnie?* sur quoi M. de Belzunce replique qu'il répondait de Rigault & d'Armant corps pour corps, qu'ils eussent à partir.

Deux Soldats accusés, obligés de prêter interrogatoire, se font un plan de défense, dans lequel ils évitent autant qu'il est en eux de s'exposer. De-là la différence entre le récit d'Armant & de Rigault. L'un & l'autre attestent que le Régiment n'avait pas ordre de tirer sur les Bourgeois, *mais de les laisser commencer.* Les faits qui vont suivre vont donner à cette déclaration le degré de confiance qu'elle peut mériter. Il existait donc à cette Cazerne une fermentation quelconque dans les esprits des Militaires.

Plusieurs Grenadiers étant à Argence ont déclaré qu'à neuf heures du soir le Vicomte de Belzunce entra dans leur chambre, leur dît *qu'il serait toujours à leur tête, qu'il ne les abandonnerait jamais, & que dans quelques embarras qu'ils fussent, il serait toujours victorieux ;* ils ajoutérent que par ses discours il leur arrachait des larmes.

Voici donc une autre cause de fermentation, & voici comme elle se manifeste au dehors. A neuf heures du soir un soldat sort & s'écrie avec la plus grande agitation : *Faut-il pour une mauvaise tête, un homme sans conduite, exposer tant de monde ? Pour moi,* disait-il encore, *je ne m'embarrasse pas, j'ai mes bras, je vais partir, & me retirer dans une campagne : un homme de plus ou de moins ne décide rien.*

Dans le même moment un Sergent-Major de basse compagnie entre chez son Maître de pension, frappe le pavé de sa canne, en marchant à grands pas, & disant : *Mon Dieu, que de malheurs !... faut-il que, pour deux coquins & un jeune-homme, le Régiment se trouve si exposé ?* il sort ensuite en disant qu'il va à l'Hôtel de Harcourt ; il rentre dans la même maison, continue ses lamentations, ajoute tantôt qu'il voudrait être mort, tantôt qu'il voudrait être à deux mille lieues de Caen ; prêt à rentrer dans la Cazerne, il rencontre un ancien Militaire retiré, à qui il dit, *qu'il avait une nuit rude à passer, qu'il en avait gros comme le poing sur le cœur, QUE CEPENDANT IL ÉTAIT POUR LA NATION.*

Un Citoyen respectable de cette Ville, qui avait coutume de recevoir chez lui deux Factionnaires pour garder sa maison chaque nuit, lesquels venaient ordinairement à huit heures du soir, est obligé de les envoyer chercher par son domestique ce même soir ; ils arrivent, & pendant le souper qu'on

était dans l'usage de leur donner, on remarque sur leurs visages des mouvemens de crainte & d'inquiétude qui ne leur étaient pas naturels. Sur la question qui leur fut faite à ce sujet, ils répondent *qu'ils craignent bien que la nuit ne se passe pas tranquille*; & leur agitation devenait de plus en plus considérable. Enfin lorsqu'on entendit crier, aux armes! étant interrogés des causes de ce tumulte, ils lui dirent: *M., n'ayez pas d'inquiétude, les soldats ne tireront point, nous nous en sommes donné parole, & MÊME NOUS L'AVONS NOTIFIÉ A M. DE BELZUNCE; si quelques-uns tiraient, ce ne pourrait être que la compagnie des Grenadiers.* Rapprochez ces propos de ceux des Grenadiers, à qui le Vicomte de Belzunce arrache le même soir des larmes en leur promettant de ne pas les abandonner, de celui du Soldat qui veut quitter le Régiment & du bas-Officier qui tout en craignant pour cette nuit, ajoute cependant qu'il est toujours *pour la Nation*, & vous pourrez voir que le corps était partagé de sentimens, que des propositions extraordinaires paraissent avoir été faites; car à quoi bon *se donner parole* de ne pas tirer sur les Bourgeois, & LE NOTIFIER au Vicomte de Belzunce?

Mais pourquoi des conjectures, lorsqu'un Grenadier de Bourbon nous a attesté que le Vicomte de Belzunce *requit* ce même soir les Grenadiers par ferment de lui obéir en tout ce qu'il leur commanderait; qu'il avait donné ordre à 18 hommes de *rester tout-prêts*, & pendant ce temps de *rouler* dans le quartier: lorsqu'un autre Soldat du même Régiment nous a attesté que le Vicomte de Belzunce entra dans les chambres le chapeau à la main, disant: *Mes enfans, voici une lettre de M. le Duc de Harcourt; il faut que je parte. Je vois bien qu'il faut que je meure: soyez-moi aussi fidèles que je le serai à tous, vengez ma mort. Sur le coup de minuit nous sortirons à une*

trentaine, nous mettrons le feu à Vaucelles, & pendant que tout le monde ſera à Vaucelles à éteindre le feu, nous rejoindrons le Régiment & nous irons nous emparer des canons au Château. Si je ne ſors pas victorieux de cette entrepriſe, je pars. Ne croyez pas que ce ſoit pour quitter le Régiment : je vais rejoindre vos camarades au Havre & à Liſieux ; je reviens à leur tête, & nous ſortirons victorieux de la Ville.

Un jeune-homme qui s'était trouvé dans la Cazerne avec des Soldats d'Artois, entendit dans le même temps des propos à-peu-près ſemblables ; entre autres, qu'il ne fallait pas *paſſer pour des lâches*, qu'il fallait *ſe ſignaler, & que l'on ſortirait à minuit* : ce jeune-homme ſe fit ouvrir la grille, & déclare qu'il alla faire ſon rapport au Comité.

C'eſt ſans doute la diſpoſition d'une partie des eſprits qui détermine un Soldat à ſortir en chemiſe ſur les huit heures du ſoir ; il s'arrête devant la porte du ſieur le Bouſonnier, Marchand à Vaucelles, & avertit de ſe donner de garde, que dans peu il y aura quelque tour de joué : ce propos eſt entendu de pluſieurs perſonnes.

A la même heure un Fourrier du Régiment vient viſiter une jeune fille de la Paroiſſe de St Sauveur ; il devait l'épouſer, dit-elle, & il lui défend de ſortir quand-bien-même elle entendrait du bruit, avec promeſſe que, s'il pouvait, il viendrait la voir à minuit.

Ces diſcours & ces avertiſſemens ſuppoſent des préparatifs quelconques dans la Cazerne : obſervez toujours, Meſſieurs, qu'il n'eſt alors que neuf heures du ſoir.

A cette heure toutes les chambres étaient éclairées, les Soldats avaient auparavant les ſacs faits ſur leurs lits & leurs fuſils à côté prêts à partir, ayant leurs guêtres aux jambes. A la même heure la compagnie des Chaſſeurs était rangée en bataille contre

la Cazerne, le havresac sur le dos. Les Soldats étaient assemblés dans les salles au rez-de-chaussée, faisant dans lesdites salles des cercles au milieu desquels étaient quelques Officiers. Plusieurs Soldats du Régiment d'Artois, appercevant tous ces mouvemens, descendent dans la cour pour les observer; mais le Vicomte de Belzunce, qui venait d'annoncer à une Compagnie qu'elle allait partir, & qu'elle eût à mettre le sac sur le dos, enjoint aux Soldats d'Artois de rentrer dans leurs chambres. Un d'eux apperçoit les Soldats de Bourbon descendre le long des escaliers, en file, tous posant leurs sacs dans les escaliers, & à mesure qu'ils en sortaient ils se rangeaient en bataille.

Telle était, depuis neuf heures jusqu'à dix heures & demie environ, la disposition de cette Troupe.

Mais que se passait-il au quartier de St-Sauveur?

Sur les neuf heures du soir environ, on apperçoit un Soldat, que l'on soupçonne porteur d'ordres, & qui court avec précipitation vers le quartier St-Sauveur : cette précipitation détermine à le suivre; lorsqu'on le voit s'arrêter devant la maison du sieur Morel dentiste proche le Quartier, parler un instant à un Soldat de-garde qui était venu à sa rencontre, revenir sur ses pas, tandis que l'autre Soldat rentre dans le Quartier, dont toutes les chambres sont incontinent éclairées. Ce qui n'était que conjecture, & ce qui cependant se trouve justifié par les lumières existantes incontinent dans les chambres, se trouve confirmé par la déclaration signée du Soldat même, qui fut chargé par le Vicomte de Belzunce de faire avertir les Sergens de ne laisser sortir aucuns Soldats, de les empêcher de se coucher, qu'ils fussent tout-prêts, parce que M. de Belzunce donnerait des ordres.

Vous avez vu, Meſſieurs, que ceux-ci croyaient partir à minuit, que leurs ſacs étaient faits, & qu'ils avaient leurs guêtres aux jambes.

Les mouvements dans la Cazerne de Vaucelles n'avaient pas échappé au ſieur Roſſignol, Commandant du poſte de Vaucelles; il n'avait pas vu ſans inquiétude, dès l'après-dîner, de fréquentes allées & venues. Il avait été inſtruit que dans le même temps des bas-Officiers de Bourbon avaient eu des entretiens avec la Sentinelle bourgeoiſe du pont de Vaucelles ſur la maniére dont le Corps-de-garde était armé, ſur les munitions qui pouvaient y être dépoſées : à quoi la Sentinelle avait répondu que leurs armes n'étaient point en état, & qu'ils n'avaient ni poudre ni balles. Le ſieur Roſſignol, dont la conduite ſage & prudente mérite notre reconnaiſſance, crut devoir envoyer chercher des cartouches à l'Hôtel-de-ville. A neuf heures du ſoir il avait fait poſer deux Sentinelles à l'extrémité du pont du côté des Cazernes; elles exigérent avant d'aller en faction que leur fuſils fuſſent chargés, & on leur donna chacune deux coups à tirer; elles apperçurent pluſieurs Soldats de Bourbon qui venaient ſucceſſivement autour d'elles, & qu'elles firent retirer. A dix heures le Caporal du poſte retourne leur réitérer la conſigne de ne laiſſer paſſer perſonne, de ſe tenir ſur leurs gardes, de ne pas ſouffrir qu'on les approchât à plus de dix pas de diſtance. Il apperçoit toutes les chambres du Quartier éclairées; il voit l'Adjudant & le Tambour-Major en ſecond, qui ſe promenaient ſur la place, & qui rentrent.

Telles étaient les diſpoſitions du ſieur Roſſignol pour la défenſive. Le Régiment de Bourbon ſous les armes ſur trois rangs, était immobile dans les Cazernes, & gardait le plus grand ſilence.

Sur les 10 heures & demie une voix prononce dans

la Cazerne : *Quatre hommes en avant, marche!* Quatre hommes viennent à la barriére, ayant le Vic.te de Belzunce à leur tête. Mais un autre Officier remplace M. de Belzunce, & lui dit, *j'y vais.* De suite cet Officier sort avec les quatre hommes, qui marchent vivement du côté du pont où était la Sentinelle, qui crie trois fois *Qui vive?* & ce précipitamment, à la derniére fois. Plusieurs entendent l'Officier répondre *Bourbon*; & sur la replique de la Sentinelle qu'on ne passe pas, insister en disant qu'il passera. Quoi qu'il en soit, l'Officier tire un coup de pistolet & rate; il arme de rechef, le coup part : la Sentinelle tire un coup de fusil dont l'Officier est tué; les Soldats y répondent par une décharge complette; ils se retirent, rentrent dans la Cazerne, la porte de la grille est refermée : alors les rangs sont resserrés contre le Bâtiment, de maniére qu'il était impossible de les voir de la grille, excepté ceux qui étaient à l'extrémité.

Parmi le nombre de personnes entendues sur ce fait, cinq déclarent positivement avoir vu tirer le coup de pistolet par un Officier; un seulement dit avoir vu brûler deux amorces; deux prétendent que les coups de fusil des Soldats ont été tirés avant la décharge de la Sentinelle; trois prétendent que c'est après; quatre rapportent des propos menaçans tenus par l'Officier; les autres sont incertains comment les coups de feu ont été tirés, & de la nature des propos tenus : mais tous s'accordent à déclarer que la Sentinelle Bourgeoise cria plusieurs fois *Qui vive?* Ajoutons, Messieurs, que l'on a cru voir le Vicomte de Belzunce parmi cette troupe; qu'un Soldat du Régiment de Bourbon a attesté par sa signature que M. de Belzunce, après les coups de fusil tirés, rentra tout essoufflé de dessus la place, & dit : *Ces foutus gueux-là ont tiré sur*

moi; va, prends ton fourniment & ton fusil, mets-toi en bataille avec les autres.

Joignez à cela, Messieurs, la preuve des coups de fusil tirés du côté de la Cazerne, par l'inspection que nous avons faite des parapets du Pont où des balles sont empreintes.

Une seule circonstance est frappante, relativement à cette attaque; c'est qu'on n'a pas trouvé de pistolets auprès du corps de l'Officier qui a été tué: il est vrai qu'il nous a été attesté, que l'on a vu les Soldats revenir autour du corps; mais sans s'arrêter à cette déclaration, ne peut-on pas conjecturer d'après les déclarations de celui qui a cru voir le Vicomte de Belzunce parmi la Troupe commandée, & de celui qui l'a vu *rentrer tout essoufflé* de dessus la place, que les pistolets pouvaient être dans une autre main? ce serait toujours, dans ce cas, un Officier qui aurait tiré.

Observez, qu'un Officier de la Milice Nationale, étant entré dans la Cazerne quelque tems après cette attaque, y parla au Vicomte de Belzunce, apperçut qu'il n'avait pas ses épaulettes, & qu'il ne les reprit que pour se rendre au Comité.

D'ailleurs, un Soldat a dû être tué avec l'Officier; quelques recherches que nous ayons faites pour trouver son corps, elles ont été infructueuses. Etait-il plus difficile de faire disparaître deux pistolets, qu'un homme mort, de dessus la place?

Au reste, cette attaque n'eut aucune suite, & c'est ici que l'embarras augmente pour en expliquer les motifs; car le régiment de Bourbon était en bataille avant la sortie de l'Officier & des Soldats. La résistance de la Sentinelle Bourgeoise, que l'on croyait sans munition, les cris tumultueux qui retentirent dans l'instant, inspirèrent-ils de la défiance sur le nombre d'hommes qui pouvaient être armés,

& imposérent-ils la même circonspection que l'on voit dans un Général, lorsqu'approchant d'un bois où une poignée d'hommes est cantonnée, un seul coup de fusil le porte à faire arrêter l'armée nombreuse qu'il commande ? Cette circonspection fut-elle augmentée par la vue d'une troupe de Citoyens qui parurent sur les murs des anciennes fortifications, vis-à-vis la Cazerne, & que l'on put présumer munis d'artillerie ? Ou enfin était-elle produite par la division qui régnait dans le corps ? division constante, par les déclarations d'Armant & de Rigault, quoique différentes ; division attestée par les Soldats qui s'étaient donné parole de ne point faire feu sur les Bourgeois, & qui avaient dû la notifier au Vicomte de Belzunce ?

Un autre fait nous paraît corroborer les preuves de cette attaque, quoiqu'infructueuse. Un grand nombre de Soldats du régiment d'Artois, cazernés avec ceux de Bourbon, sortent dans le même tems par les fenêtres, aux risques de se blesser, de se tuer même ; traversent la riviére, & demandent du secours aux habitans de Vaucelles, auxquels ils se joignent : pourquoi cette terreur, si elle n'eût pas été inspirée par l'appareil d'un combat ?

Cet appareil, répétons-le encore une fois, existait : un Soldat de Bourbon nous a attesté, que lorsque le Vicomte de Belzunce rentra dans la Cazerne après l'attaque, il lui dit : *Prends ton fourniment & ton fusil, mets-toi en bataille AVEC LES AUTRES.*

Le Régiment était donc alors en bataille ?

Il ne faut pas confondre la déclaration positive de ce Soldat avec des oui-dire, il était attaché au service particulier du Vicomte de Belzunce.

La Troupe cazernée à Saint Sauveur n'était pas, à la vérité, en bataille avant l'attaque du poste du

pont de Vaucelles ; mais elle était toute prête ; puiſqu'au premier cri public, elle parut ſur-le-champ en bataille dans la rue, où elle reçut l'ordre à voix baſſe de charger ſes armes. Lorſque les habitans de Saint-Nicolas paſſérent devant eux, ils diſaient : *Voilà les galériens qui paſſent.*

C'eſt après que la nouvelle de cette attaque ſe fut répandue, que pluſieurs Officiers voulant ſe rendre à la Cazerne furent arrêtés ; que trois furent conduits au Comité, où ils reſtérent.

Le Vicomte de Belzunce y vint lui-même, avec les Volontaires, & deux Citoyens reſtérent en ôtage dans la Cazerne. Il dut, avant de ſortir, prendre Armant & Rigault en particulier ; leur recommander de taire l'ordre, donné par lui, d'arracher les médaillons aux Soldats d'Artois, & de s'excuſer ſur l'ivreſſe, s'ils étaient interrogés ſur ce fait.

Nous vous obſerverons, Meſſieurs, que les deux Soldats reſtés en ſentinelle chez le Citoyen connu, dont nous avons parlé, & qui avaient manifeſté la plus grande terreur, ſur-tout depuis l'attaque, apprenant que le Vicomte de Belzunce était conduit à l'Hôtel-de-ville, montrérent la plus vive joie & dirent : *Tant-mieux ! nous ſommes ſauvés.*

Si le Vicomte de Belzunce fondait ſa juſtification ſur la méconnaiſſance d'avoir conſeillé d'arracher ces médaillons, cet objet n'occupait plus le peuple. Il ne parlait que des projets du Vicomte de Belzunce, qu'il voyait conſtamment prouvés par l'attaque qui avait échoué ; & c'était la fureur que lui inſpirait cet événement que le Comité tenta de calmer, lorſqu'il fut queſtion de mettre le Vicomte de Belzunce à l'abri de toute inſulte dans le Château. On les entendait s'écrier, « qu'il avait voulu égorger leurs femmes, leurs enfans, leurs freres & leurs amis ; que tout ſon ſang ne payerait ja-

mais celui qu'il avait voulu répandre. » On conçoit combien une telle perſuaſion pouvait les indigner.

Cependant les Citoyens ſe bornaient à inveſtir les Cazernes ; on remarque, qu'à pluſieurs repriſes ils criérent, *Vive la Nation* ! & que dans les Cazernes pluſieurs voix répondaient à ces cris, *Vive Bourbon* ! Au reſte, les Citoyens exigeaient le départ du Régiment, & qu'il fût réduit à l'impoſſibilité de nuire.

Depuis que le jour avait paru, ce ſeul objet avait occupé les deux partis. Sur les cinq heures du matin Mercredi, pluſieurs Soldats s'écriérent enfin, *Vive la Nation* ! ſortirent de leurs rangs, ſe confondirent avec les Bourgeois qui les amenérent ſoit chez eux, ſoit dans des cabarets, ſoit dans des cafés.

Heureux, ſi, avant cette réunion, on eût fait partir le Régiment !...

En effet, ſi l'on en croit les propos de ces Soldats, lorſqu'ils ont été réunis avec les Bourgeois, ils préſentent le projet le plus extraordinaire & le plus inconcevable pour l'homme ſimple & tranquille, qui juge ſes ſemblables d'après ſon cœur. Les uns ont raconté, en buvant avec les Bourgeois, que l'intention du Vicomte de Belzunce, était de mettre le feu au Fauxbourg de Vaucelles, de ſortir en profitant de la confuſion que cet évènement aurait occaſionnée, de s'emparer du Château, d'accorder le pillage de pluſieurs maiſons à la Troupe. D'autres ont affirmé que le pillage était général pour quatre heures, & *que c'eſt ce qui les entétait.*

D'autres montrent du repentir de n'avoir pas fait feu ſur les Bourgeois.

Un Sergent-Major dit, avec le plus grand mécontentement : *Nous avons été trahis* !

Il eſt inutile, Meſſieurs, d'appuyer ſur ces propos, auxquels vous avez peine à croire ainſi que nous. L'eſprit ſe fatigue à les entendre & le cœur ſe contriſte ; mais ils ont exiſté, & ceci ſeul a été capable de faire renaître la fermentation qui paraiſſait aſſoupie, car on ne s'occupait plus du Vicomte de Belzunce : ſi, la veille, les médaillons arrachés aux Soldats d'Artois avaient excité la fermentation dans quelques eſprits, elle ne portait en quelque ſorte que ſur les Soldats coupables. C'eſt d'après la réunion, dans un moment d'orgie, que la Troupe les livre à la Milice Nationale. Daignez repoſer votre attention ſur ce qui s'était paſſé dans la nuit, & ſur la diſpoſition des eſprits à cette derniére époque.

Dans le premier moment de la fureur, le Vicomte de Belzunce avait été conduit au Château ſans inſulte. Mais depuis la réunion d'une partie des Soldats du régiment de Bourbon, à quelques Bourgeois, les aveux des premiers à ceux-ci, & qui avaient circulé dans le public, firent renaître une indignation preſque éteinte. Les deux Soldats furent conduits au Château par la Milice Bourgeoiſe, la foule y pénétra malgré les ordres précis des Chefs ; & la vue du Vicomte de Belzunce, jointe à l'ivreſſe qui animait ces têtes excitées par les Soldats mêmes du Régiment, déterminérent la conduite qu'on a tenue à ſon égard : de ſorte qu'on ne peut attribuer ſa mort qu'aux déclarations de ſes propres Soldats. Sans cette circonſtance, comment expliquer que l'homme ſouſtrait aux premiers accès de la rage ait péri par la réflexion ? Ils ſe repentaient de l'avoir épargné dans la nuit.

Aucun Citoyen honnête n'a participé à ce meurtre, & c'eſt notre conſolation ; mais ils furent confirmés dans l'idée qui leur avait été inſpirée par les

Soldats, à cauſe de la conduite d'une partie du Régiment.

La Muſique du Corps & beaucoup de Soldats, ont vu le Vicomte de Belzunce étendu ſur la place, ils ont défilé autour de lui ; pluſieurs ont manifeſté leur indignation à ſon égard, & ſe ſont promenés enſuite dans la Ville avec la multitude.

Il eſt vrai que leurs aveux, la franchiſe qu'ils avaient montrée, leur déſeſpoir de paraître ſuſpects, déterminérent quelques Citoyens à ſolliciter la réſidence du Régiment dans cette Ville ; mais la partie la plus conſidérable, plus ſoupçonneuſe, exigea ſon départ, & lorſqu'il eut été ordonné, quelques Soldats furent fouillés. On trouva des cartouches en nombre conſidérable, dans les poches, les gibernes & même les cheveux des Soldats. Un ſeul Grenadier avait cent cartouches dans ſes poches.

Vous avez vu, Meſſieurs, la quantité qui en était reſtée aux Cazernes.

Vous êtes confirmés, Meſſieurs, par la réunion de ces Soldats, par leurs aveux, qu'une partie du Corps ignorait les projets du Vicomte de Belzunce ; la preuve en réſulte encore de ce que pluſieurs Officiers étaient reſtés dans la Ville, & ſe rendaient aux Cazernes lorſqu'ils entendirent battre l'alarme. Vous deſirez plus particuliérement connaître quels étaient ces projets.

Ici l'eſprit ſe perd, la ſenſibilité en repouſſe toute idée, & le jugement ſe confond.

On ne trouve aucuns autres indices de ces prétendus projets du Vicomte de Belzunce. Ses papiers ont été ſouſtraits & condamnés à l'oubli par ſon valet-de-chambre ; pluſieurs Officiers ont brûlé beaucoup de lettres & papiers dans la cheminée du ſieur Morice à la Cazerne. Releverons-nous cette obſervation faite par le Peuple, & qu'on pourrait

regarder comme inutile, que le sabre remis par le Vicomte de Belzunce, à l'Hôtel-de-ville, était de 31 pouces, qu'il avait le fil sur 24 pouces & demi, & cinq sur le revers ?

Il ne reste donc que l'attaque du poste du Pont de Vaucelles, sur laquelle nous vous avons proposé quelques conjectures, & les aveux des Soldats le mercredi matin.

Mais ces aveux paraîtront peut-être le fruit de la complaisance. On pourrait présumer, que les Soldats ont cherché à favoriser l'opinion de ceux qui les traitaient favorablement, en affirmant des projets qui s'accordaient avec la façon de penser des derniers.

L'homme froid & impartial se demande s'il est possible de penser, qu'un Corps ait été assez aveuglé sur ses propres intérêts, pour concevoir un projet qui l'eût rendu l'objet de l'exécration de la France entiére, & qui eût occasionné la destruction totale du Régiment ; car quel azile auraient-ils pu trouver après cette catastrophe ? Ceci est d'autant plus présumable, que la conduite du Régiment le justifie, puisqu'après la mort de l'Officier tué sur la place des Cazernes, le Régiment n'a fait aucun mouvement, que les Citoyens étaient sans armes, & qu'il eût été facile d'accomplir les projets, s'il y en avait eus.

Cette objection a un certain poids ; mais on y répond en observant que le Régiment s'était réservé une ressource pour sa justification, en provoquant l'insurrection des Bourgeois par une premiére attaque, sur laquelle on aurait pu répandre aisément des doutes, en attribuant même l'aggression aux Bourgeois ; que les Soldats n'attendaient que le premier coup de fusil après cette attaque pour sortir & faire feu ; qu'ils cherchaient à provoquer une attaque en répondant avec force, *vive Bourbon*, aux

cris réitérés *vive la Nation* ; que ceux du quartier St-Sauveur avaient le même dessein, puisque, lorsque les Bourgeois passèrent devant eux, ils disaient hautement, *voilà les Galériens qui passent*. C'était d'après ce plan, que l'on avait sans doute dit à plusieurs, de *laisser commencer les Bourgeois*. On observe en outre, que l'incendie, le pillage & autres excès, auraient été rejettés sur les Soldats, que leurs Chefs n'avaient pu arrêter ; & que la prise du Château aurait été regardée comme le seul moyen de se mettre à couvert du feu des Bourgeois, & de les épargner même. Car on se demande toujours, pourquoi la troupe était-elle en bataille avant la sortie de l'Officier ? pourquoi les sacs faits, dans un moment où l'on ne connaissait au Régiment aucun ordre de partir ? On dédaigne de répondre à l'objection sur ce qu'ils ne sont pas sortis après l'attaque ; on soutient que la défense de la Sentinelle du Pont de Vaucelles a déconcerté leur projet. On ajoute qu'ils n'étaient pas tous d'accord, & que si la nécessité de défendre leurs jours, eût forcé de se réunir aux autres, ceux qui désapprouvaient le projet, cette même nécessité n'existait plus, lorsqu'aucune insurrection ne paraissait de la part des Citoyens, & que la mort de l'Officier avait fait murmurer plus haut ceux qui n'étaient pas d'accord.

D'autres pensent, qu'il était dans le caractère connu du Vicomte de Belzunce, de punir les habitans, dont quelques-uns s'étaient exprimés sur son compte avec peu de ménagement ; que son caractère, tout militaire, le portait à les regarder comme une vile populace, & qu'il souffrait impatiemment de les voir maîtres du Château ; qu'il avait cherché par ses caresses & son argent à inspirer à ses Soldats le sentiment qui l'animait, qu'il l'avait fortifié par les libelles qu'il avait composés & fait distribuer

dans leurs chambres ; que le nombre immenſe de cartouches & de poudre dont le Régiment était pourvu dans un tems de paix, contre les règles militaires, donnent aux aveux des Soldats, répétés après l'événement, une force indeſtructible. Ils ſont convaincus que le Vicomte de Belzunce avait des projets ; que ſon caractére plutôt d'un Soldat que celui d'un Capitaine, ſa jeuneſſe & ſes ſentimens de vengeance, l'avaient empêché de voir les ſuites d'un événement, qu'une partie de ſon corps ne voulait pas conſommer. Mais ils ne penſent pas que le mardi 11 Août fût le jour marqué par lui pour l'exécution de ces mêmes projets. Ils penſent que l'ordre qui lui fut donné de partir, le força d'accélérer l'exécution ; que voulant ſignaler ſon départ par une ſcène ſanglante, il chercha à débaucher une partie du Régiment pour le ſeconder, ſans s'embarraſſer des ſuites ; que le tems ne lui permît pas de prendre les arrangemens convenables, que la néceſſité d'obéir lui fit précipiter l'attaque ; que s'il ne la ſuivit pas, c'eſt qu'il fut déconcerté par une réſiſtance à laquelle il ne s'attendait point ; que cette réſiſtance, jointe au refus d'une partie du corps, glacérent ſes plus zélés partiſans, & que ce fut cet abandon qui le força lui-même à céder aux repréſentations qui lui furent faites de ſe rendre au Comité.

Peut-on embraſſer un parti ſur ces ſentimens divers ? Comment pénétrer dans les détours de ce dédale, lorſque le fil manque ?

Il n'y aurait pas de difficulté, ſi les propos des Soldats de Bourbon fuſſent certifiés par eux ; mais ils ſont atteſtés par des Citoyens que l'on ſuppoſera toujours avoir dépoſé dans leur propre cauſe. Il eſt vrai que nous nous ſommes attachés, dans les déclarations ſur leſquelles nous avons repoſé plus particuliérement, à celles des Citoyens que leur for-

tune, leur délicateſſe, leur rang pouvaient mettre au-deſſus du ſoupçon, à celles ſignées des propres Soldats du Régiment de Bourbon & de ceux d'Artois.

Votre embarras, Meſſieurs, va augmenter relativement aux aveux paſſés par les Soldats de Bourbon, avant qu'ils euſſent évacué la Ville, lorſque vous allez conſidérer ceux qu'ils ont paſſés dans la route & dans le bourg d'Argences.

Préſumera-t-on qu'alors la même complaiſance qui avait pu les déterminer à Caen, aura exiſté loin des habitans lorſqu'ils pouvaient rétracter leurs aveux?

Nous avons vu par les informations arrivées du bourg d'Argences, que ſi le poſte du Pont de Vaucelle eût été forcé, que la Sentinelle eût été tuée, le projet était de mettre le feu au faubourg-Vaucelles, qu'ils avaient envie d'épargner ſeulement la maiſon d'une Veuve, que de-là on ſe ſerait emparé du Château.

Un Citoyen bien connu de cette Ville, en revenant de Rouen, rencontre un Grenadier, qui lui apprend la mort du Vicomte de Belzunce, ajoutant qu'il leur avait occaſionné bien du malheur par ſa conſpiration; il entre dans les détails de cette conſpiration, qui ſont les mêmes que ceux ci-devant retracés. A Argences tous les Soldats répètent unanimement que le Vicomte de Belzunce méritait la mort; ils ſe plaignent ſeulement des excès auxquels on s'eſt livré lorſqu'il n'exiſta plus.

Nous ne nous permettons, Meſſieurs, aucune réflexion ſur ces faits. Nous avons remarqué que ces mêmes faits, préſentés aux habitans de notre Ville, ont ſuffi pour exciter dans les ſens cette fièvre & ce délire d'une rage qui ne permet plus aucune conſidération, & qui porterait même le malheureux

qui en eſt attaqué à ſacrifier ceux qu'il eſt accoutumé de reſpecter. N'exigeons pas de cette partie du Peuple que des beſoins ſans ceſſe renaiſſans tourmentent, des réflexions qu'une éducation cultivée peut ſeule produire, & que cette même éducation peut à peine garantir des préjugés. Penſons qu'ils ſe ſont de bonne-foi crus expoſés ; que le ſoin de leur propre conſervation les a, ſeul, occupés, puiſque dans cette nuit déſaſtreuſe aucun vol, aucune violence n'ont été commis ; par conſéquent que le trouble dont notre Ville a offert le triſte ſpectacle n'a pas été inſpiré par les brigands, qui cherchent à ſemer le déſordre pour en profiter. Ne diſſimulons pas que la conduite imprudente du Vicomte de Belzunce, ſoit lors du tranſport des grains, ſoit lors de l'élévation de la Pyramide à Vaucelles, ſes efforts pour fortifier la défiance, les propos menaçans de ſes Soldats, le nombre extraordinaire de munitions de guerre dont il les avait garnis ſans prétexte, les préparatifs pour un combat, l'attaque contre la Sentinelle Bourgeoiſe à Vaucelles, les propres aveux de ſes Soldats dans le matin qui a vu ſa mort, ont malheureuſement porté le Peuple à cet excès d'inhumanité dont il s'étonne aujourd'hui.

Rendons juſtice à un Peuple autrefois ſi doux ; & gémiſſons de cet événement. Ne cherchons pas à percer le voile obſcur qui a caché les projets du Vicomte de Belzunce. Qu'il ſerait flatteur pour nous de pouvoir le peindre comme victime de la prévention la plus aveugle, dût la honte de l'action que nous déplorons retomber ſur la Ville entiére ! Que nous aurions de ſatisfaction de pouvoir invoquer en ſa faveur ſa jeuneſſe, ſi nous n'étions arrêtés par cette conſidération, qu'à ſon âge on eſt trop ſenſible à la réſiſtance de ceux que l'on croit condamnés à obéir, & à des propos peut-être injurieux ;

ſi nous ne ſçavions que l'éducation des camps eſt différente de celle que l'on reçoit dans la ſociété, & que trop de jeunes Militaires voient dans les Citoyens des hommes différens d'eux, & croient devoir les traiter comme les ennemis extérieurs de l'État !

D'ailleurs, quelle préſomption invoquer en faveur du Vicomte de Belzunce ? Les hommes de ce temps reſſemblent-ils en rien à ce qu'ils étaient un an auparavant ? D'un côté le ſentiment de l'oppreſſion amaſſé dans le cœur des peuples depuis pluſieurs ſiécles, leurs chaînes s'étant trouvées briſées, ils ſe ſont étonnés d'avoir pu les conſerver pendant un ſi long eſpace, & furieux de leur propre aſſerviſſement, ils ſe ſont portés à une licence bien éloignée de la liberté qu'on leur rendait.

D'un autre côté l'habitude ſi douce de commander, de régner par la conſidération, d'imprimer le reſpect & l'obéiſſance à une foule d'hommes, n'a été perdue qu'avec peine par la plupart de ceux qui étaient en poſſeſſion de ces heureuſes prérogatives. Les hommes réduits à cet état de guerre mutuelle, eſt-il bien poſſible, eſt il raiſonnable d'aſſigner aujourd'hui aucune moralité aux actions humaines, & de les juger d'après ce qui ſe paſſait précédemment ?

Nous eſpérions pouvoir nous arrêter ici ; mais vous nous avez impoſé une autre tâche en nous dénonçant un Imprimé intitulé : *Relation de ce qui s'eſt paſſé à Caen dans la nuit du* 11 *au* 12 *Août* 1789, atteſté ſigné de tous les Officiers du régiment de Bourbon, & les pages 74 à 176 du N°. 37 du *Mercure de France*. Ce n'eſt pas inutilement, ſans doute, & nous nous voyons forcés d'oppoſer contre ces ouvrages les ſeules armes que la raiſon & la vérité puiſſent exiger d'hommes qui ſentent toute

l'importance du miniſtère délicat & douloureux qui leur eſt confié.

§. III.

Examen de l'Imprimé ayant pour titre : Relation de ce qui s'eſt paſſé à Caen la nuit du 11 au 12 Août 1789.

Le Régiment de Bourbon a pu rendre ſa juſtification publique ; mais devait-on nous incriminer ? ne pouvait-on pas retracer la conduite du Corps, en laiſſant à ceux qui avaient trop complaiſamment écouté le Vicomte de Belzunce, le ſoin de juſtifier leurs motifs perſonnels ? On nous force de combattre cette production, à cauſe de la publicité qu'on lui a donnée dans le Royaume. Les réflexions qu'elle a fait naître aux Journaliſtes, qui nous qualifient de calomniateurs, parce qu'ils ſuppoſent que nous avons fourni les articles inſérés dans les feuilles publiques, quoique nous ayons toujours murmuré contre, ne nous permettent plus de garder un ſilence qui ſerait injurieux.

Nous aurions déſiré que dans cette Relation les faits euſſent été préſentés dans leur ordre, ſans confondre les époques, ſans diſſimuler les circonſtances inconteſtables, ſans ſuppoſer des intentions improbables. L'examen rapide que nous en allons faire, vous convaincra mieux que tous les raiſonnemens.

D'abord on y parle *du zèle du Vicomte de Belzunce, de ſon activité qui le portait au milieu de tous les attroupemens, à la tête de tous les détachemens; de la liberté avec laquelle il s'expliquait en toute occaſion, qui lui avait attiré la haîne du Peuple de Caen.*

Ici, Meſſieurs, pluſieurs réflexions.

Le Victe. de Belzunce, Major en second d'un Régiment, devait-il se trouver sans cesse à la tête de tous les détachemens? Cet emploi n'était-il pas confié aux autres Officiers de son Régiment? Attribuons-le au zèle excessif qui l'animait, à la bonne heure; voyons seulement dans cette déclaration l'aveu d'un fait attesté par tous les Citoyens. Quant à *la liberté avec laquelle il s'expliquait, & qui lui avait*, dit-on, *attiré la haine du Peuple*, voyons encore dans cette phrase un aveu tacite des menaces qui effrayaient le Peuple, car on a eu soin de ne pas expliquer quelles étaient les expressions qui caractérisaient *cette liberté*.

Jusqu'ici nous ne trouvons que des palliatifs aux faits qui nous ont été déclarés. Au reste, MM., quelle que fût cette haine prétendue, elle ne s'est manifestée par aucun acte de violence. Le Vicomte de Belzunce s'est promené paisiblement dans notre Ville sans avoir reçu aucun outrage, & cependant on trouve dans le même imprimé ces lignes inconcevables :

Ils avaient juré sa mort, & des entreprises faites ou concertées contre sa personne l'avaient obligé d'abandonner plusieurs fois son logement dans la Ville pour venir coucher au Quartier.

Nous réclamons, au nom de l'honneur & de la vérité, contre cette assertion : *le Peuple avait juré la mort du Vicomte de Belzunce.* Où est la preuve de ce fait avant l'époque du 11 Août au soir après l'attaque, où une foule demanda pour la première fois sa tête? Quelles sont *les entreprises faites contre sa personne*? Quelle en est l'espèce, quelles en sont les époques? Voilà ce qu'on n'a pu avoir le courage d'expliquer. Ne devait-on pas les caractériser d'une manière positive? Mais dans ces lignes même ne trouve-t-on pas la preuve de leur insignifiance? Elles étaient faites ou concertées

dit-on. Si elles étaient faites, on les connaît. Si elles étaient concertées, on connaît le concert. Dans tous les cas on doit les désigner. Non, Messieurs, la conduite du Vicomte de Belzunce avait pu exciter de l'inquiétude & des murmures; mais elle n'avait provoqué contre lui, ni entreprise, ni concert.

Vous pressentez, Messieurs, pourquoi on a retourné contre les Citoyens ce fait que l'on a été contraint d'avouer; il a fallu supposer un motif aux fréquentes retraites du Vicomte de Belzunce dans sa Cazerne, à ses liaisons intimes avec ses Soldats, à ses libéralités exercées avec profusion envers eux, & qui n'ont eu lieu que depuis le trouble qu'il avait apporté à la fête du faubourg-Vaucelles lors de l'élévation de la Pyramide. Mais si le motif imaginaire de sa conservation le portait à toutes ces démarches, quel était celui de plusieurs Officiers, de ses amis, sans doute, qui ne désemparaient pas des Cazernes, qui buvaient l'eau-de-vie dans les cabarets avec les Soldats? quel était celui d'ôter les Drapeaux du logement du Lieutenant-Colonel pour les déposer dans la Cazerne? (*) Et enfin s'il était seul l'objet de cette haîne publique, pour-

(*) Il est d'observation que les Drapeaux d'un Régiment sont publiquement transportés d'un lieu à un autre avec la Musique & une Compagnie. Il n'en fut pas de même du transport de ceux du régiment de Bourbon: ils étaient déposés dans le Pavillon des Officiers, partagé de la Cazerne par un pont & la rivière. On eut la précaution de les porter aux Cazernes dans une barque, après la retraite, & ce dans le mois de Juillet dernier, depuis que le Château fut à la possession des Bourgeois. Ces Drapeaux étaient dans la chambre du Sergent-Major des Grenadiers, dont un les gardait chaque nuit.

quoi ne lui pas faire abandonner un commandement que toutes les loix militaires lui refusaient, & qui était dévolu de droit à son Lieutenant-Colonel ?

Nous convenons que, lors de l'émeute pour les grains, & non pas *des émeutes* comme on le dit dans la Relation, il n'y a pas eu de sang répandu. Nous avons offert les cocardes nationales au régiment de Bourbon ; mais l'argument qu'on veut tirer de nos expressions fraternelles, lors de l'offre de ces cocardes, est un peu forcé ; nos expressions annonçaient seulement le desir que nous avions d'effacer dans les esprits, les impressions capables d'exciter la fermentation que nous redoutions. Devait-on partir de ces circonstances, pour commettre des inexactitudes remarquables ?

La reddition du Château de Caen, avait précédé, ajoute t-on (p. 2) *l'événement de l'offre des cocardes ; les Bourgeois étaient devenus maîtres d'une grande quantité d'armes, de canons & de munitions qui y étaient déposées. Le Régiment avait seulement quinze cartouches par homme, qui lui avaient été distribuées, lorsque le Ministre envoya des ordres de repousser la force par la force, pour maintenir la tranquillité publique.*

Il est inexact de dire que, lors de la reddition du Château, le Peuple devint maître des armes & munitions qui y étaient déposées. Il y eut, à la vérité, quelques mauvais fusils distribués, & en petit nombre ; mais on fut bien circonspect sur la distribution des munitions. Au reste, Messieurs, l'embarras du rédacteur se montre ici. L'on cherche à confondre l'époque où le Régiment avait des cartouches. Vous savez par la déclaration du sieur Dumont, garde de l'Artillerie, qu'il avait délivré une quantité de poudre suffisante pour composer 36000 cartouches, ce qui fait plus de 36 cartouches par homme, au lieu de quinze que l'on atteste avoir

été distribuées à chaque Soldat. Vous savez, Messieurs, que cette poudre a été distribuée dans les mois de Mars, Avril, Juin & Juillet, c'est-à-dire, que le Régiment était muni d'un nombre considérable de cartouches avant la reddition du Château. Ceci posé, le Régiment était armé dans un temps de paix, avant que les Citoyens eussent des armes & des munitions. On dit qu'il était ainsi armé, lorsque le Ministre *envoya ordre de repousser la force par la force.* Nous ne voyons pas cet ordre du Ministre parmi les pièces justificatives imprimées à la suite de la Relation; nous remarquons seulement que l'on a eu soin de confondre l'époque où cet ordre prétendu a dû être donné : si c'est avant la reddition du Château, il n'y avait pas de prétexte à provoquer un ordre du Ministre contre un Peuple sans armes, sans munitions, & dont la majeure partie avait vu, en qualité de spectateur, l'émeute pour les grains, qui n'a produit de part & d'autre aucune effusion de sang.

Nous disons que cet ordre a été provoqué, parce que le Ministre, s'il l'eût donné, ne l'aurait pas fait sans avoir sous les yeux un tableau exagéré de cette force imaginaire; & si on ne l'a pas imprimé, c'est que sans doute il relatait le tableau qui lui a été présenté.

Nous n'adopterons pas, Messieurs, que l'ordre ait été donné depuis la reddition du Château; le régiment de Bourbon était muni de poudre & de balles avant cette époque.

Si l'ordre a été donné depuis l'offre des cocardes, c'est une atrocité, de l'avoir demandé; les cocardes étaient le signe de l'union, & le régiment de Bourbon, en les prenant, a excité l'ivresse générale.

Vous voyez donc, Messieurs, pourquoi les épo-

ques ont été confondues ; vous voyez en outre l'aveu de l'existence des cartouches.

On convient, dans cette Relation, de la tranquillité qui régnait dans la Ville depuis que le Château était occupé par la Milice Bourgeoise ; on observe seulement qu'on s'était apperçu qu'une *méfiance injuste aigrissait les esprits du Peuple contre le Militaire* : nous croyons devoir, Messieurs, expliquer cette phrase.

Le régiment de la Reine, ceux de Turenne, d'Artois & du Commissaire-Général, existaient par détachement dans notre Ville avec le régiment de Bourbon ; aucun de ces corps n'a jamais eu à se plaindre du Peuple. Artois, le Commissaire-Général, & Turenne, étaient dans la Ville à l'époque du 11 Août. Nulle insulte, nulle attaque contr'eux, & la *défiance* ne retombait que sur le régiment de Bourbon.

Cette circonstance assez remarquable n'aurait pas dû être oubliée dans la Relation; la méfiance était fondée sur les faits que nous vous avons présentés.

D'après cet exposé on passe à l'histoire des deux Soldats dont les médaillons avaient été arrachés ; on tait l'entrevue du Vicomte de Belzunce avec le nommé Rivière : on convient à la vérité du fait incontestable des médaillons arrachés, mais on garde le silence sur l'instigateur connu de cette rixe : on dissimule que le Vicomte de Belzunce était saisi des médaillons, & cependant on imprime *que la journée s'était passée dans la recherche des accusés* : on convient de l'ordre donné au Vicomte de Belzunce de partir ; on ajoûte qu'il hésita quelque temps ; on fixe l'époque de cet ordre, il était environ *huit heures du soir* : on suppose qu'il s'est laissé vaincre enfin ; mais que perdant des momens précieux à *haranguer* ses

Soldats, *dont une Compagnie était en armes & voulait l'escorter*, il s'écoula environ une heure & demie.

Quelle était sa harangue à ses Soldats ? Consistait elle, comme on le dit, à les engager *que son nom ne fût pas un sujet de discorde entr'eux & le Peuple ?* Quelle prompte révolution se serait faite dans ce caractére impérieux au moment même où il refusait de partir ! Cette harangue ne consistait-elle point au contraire, comme on l'a vu, à leur faire part de ses projets, à leur promettre de ne pas les abandonner, à les assurer de *la victoire* tant qu'il serait avec eux, & à recevoir d'une partie, pour réponse à cette harangue, la *notification* qu'ils ne tireraient pas sur les Bourgeois ? Que l'homme impartial y réfléchisse. Mais pourquoi perdre le temps à haranguer ses Soldats, lorsqu'il pouvait partir sans risque, lorsqu'il le devait sans les prévenir ? L'exhortation même qu'on lui suppose, n'était-elle pas adroite, & capable de les porter à la sédition ?

Quoique ces faits se soient passés dans l'intérieur de la Cazerne de Vaucelles, & qu'on ait espéré nous en dérober la connaissance exacte ; vous avez vu précédemment, Messieurs, que le Vicomte de Belzunce y avait excité une fermentation d'un autre genre que celle présentée dans la Relation. Vous remarquez en outre, qu'à neuf heures & demie, la compagnie des Chasseurs était en armes dans la Cazerne, le havresac sur le dos. On n'a pu dissimuler cette circonstance ; mais il aurait fallu ajouter que le reste du Régiment était prêt à partir, les sacs tout-faits, tant à cette Cazerne, qu'à celle de St-Sauveur ; que les Soldats de cette dernière comptaient partir à *minuit* ; que toutes leurs chambres étaient éclairées, contre les Ordonnances & l'usage, à neuf heures du soir en été. Le Vicomte de Belzunce pouvait donc partir

à neuf heures & demie ; mais voici comme on s'y prend pour en établir l'impossibilité. On suppose que l'avis est venu au Quartier, que tous les Bourgeois ont pris les armes, que tous les passages sont investis. On tâche de confondre des époques extrêmement distinctes. *Des Officiers* (lit-on p. 3) *sont arrêtés & conduits au Comité. D'autres échappent avec peine aux coups qui leur sont portés. On met des Sentinelles à leurs portes, tandis que les Soldats restent dans leurs chambres. &c. &c.*

Et tout cela, si on en croit la Relation, se passe à neuf heures & demie du soir, c'est-à-dire plus d'une heure avant l'attaque formée contre les Sentinelles du Pont de Vaucelles.

Nous sommes forcés de le dire, Messieurs : à neuf heures & demie il existait à la vérité des inquiétudes ; mais la place des Cazernes & le Cours de la Reine étaient pour-ainsi-dire vides de Citoyens. Ceux qui se trouvérent dans ces endroits, étaient des peres-de-famille avec leurs femmes, & des jeunes-gens sans armes. Aucun Officier n'a été arrêté & conduit au Comité, qu'après la nouvelle que le poste du Pont de Vaucelles avait été forcé. A onze heures, à l'Hôtel-de-ville, il n'y avait encore aucuns Officiers ; c'est dans ce moment qu'une foule presque toute sans armes & dont le reste en avait de très-mauvaises, en a demandé avec des munitions. Toutes les issues étaient donc ouvertes au Vicomte de Belzunce : s'il craignait de traverser le faubourg de Vaucelles, n'avait-il pas une retraite assurée par le Cours de la Reine ?

Nous souffrons de faire, sur ce récit, les réflexions convenables ; mais, Messieurs, n'était-il pas juste de présenter dans la Relation les époques où ces événemens se sont passés, sans les confondre ?

On voit le motif de cette confusion d'époques.

Si

Si l'on vient à bout d'établir que le Régiment ne s'était mis en bataille, qu'au moment de l'alarme excitée par les coups de feu, dans ce cas le Régiment s'eſt conformé aux Ordonnances militaires, & il n'y a aucun reproche à lui faire : ſi au contraire il était en bataille avant toute alarme, dans ce cas les reproches ſont fondés & les projets démontrés. L'on redouble d'efforts dans la Relation pour faire diſparaître ce fait, que le Régiment était en bataille avant toute action. La force impérieuſe de la vérité a cependant contraint le rédacteur à avouer qu'une Compagnie était ſous les armes ; mais il eſt prouvé, (& ſur ce fait ainſi que ſur les autres, nous ne craignons pas les informations les plus rigoureuſes) que le Régiment était en bataille dans la cour des Cazernes de Vaucelles ſur trois rangs avant aucune alarme ; & malgré cette preuve invincible, on a imprimé dans la Relation ce qui ſuit :

« Vers les onze heures du ſoir deux Soldats ſortent » avec leurs armes ; M. de la Sauſſaye, Officier au régiment de Bourbon, court après eux, » dans la crainte qu'ils n'attaquent, pendant que *nous étions réſolus à la défenſive. Un groupe de Bourgeois fait une décharge ſur lui*, il eſt renverſé mort. » *Un Soldat, autre que ceux qui fuyaient*, tombe à » quelques pas de lui. A l'inſtant les habitans de la » Ville ſonnent le tocſin, battent la générale, on crie » aux armes dans le Quartier, & le Régiment s'y met » en bataille. »

C'eſt ainſi, Meſſieurs, que l'on veut nous attribuer l'attaque conſtante du ſieur de la Sauſſaye ! La France entiére n'en croira pas un mot ; elle ne préſumera pas qu'un Bourgeois, & même pluſieurs ſi on le veut, dans un moment où la plupart manquaient d'armes, aient fait feu ſur des Militaires à trente pas de leur Cazerne où ils étaient en bataille ;

dans un moment où la Sentinelle, intéreſſée à ſa propre conſervation, devait redouter qu'on ne vînt ſur-le-champ l'écraſer. On préſumera que la néceſſité de répondre à des hommes armés & décidés par le coup de piſtolet tiré, a ſeule engagé la Sentinelle, pour ſauver ſa vie, à faire feu. Rendons néanmoins juſtice à cette intrépidité. On concevra que ſi l'attaque eût commencé par les Bourgeois, c'eſt qu'ils ſe ſeraient crus en nombre ſuffiſant, qu'alors ils l'auraient continuée, ſur-tout lorſqu'ils ſe virent renforcés par des armes & du canon.

Il eſt certain, Meſſieurs, qu'il n'y avait de Citoyens armés que les Sentinelles Bourgeoiſes.

Mais n'avoue-t-on pas que les habitans ſonnérent le toſin & battirent la générale? Oſera-t-on ſuppoſer qu'ils ont eu la ruſe d'attaquer, aux riſques d'être maſſacrés, & de répandre enſuite une alarme qu'ils pouvaient prévenir? N'eſt-il pas plus naturel de penſer qu'ils ont été attaqués? Le reproche d'hoſtilité ne doit donc jamais retomber ſur nous.

En effet, comment explique-t-on la ſortie du ſieur de la Sauſſaye? Il courait, dit-on, après deux Soldats armés, crainte qu'ils n'attaquaſſent: il faut être bien confiant pour eſpérer être cru ſur une pareille aſſertion! La Cazerne était fermée d'une grille, & tout le monde ſait que la clef reſte entre les mains du Caporal de Garde; le Corps-de-garde était ſous la porte: comment deux Soldats armés ont-ils pu ſortir? L'inſubordination avait donc frappé toutes les têtes; & s'il n'y avait que deux Soldats, comment ſe trouve-t-il que celui qui eſt tué, eſt préciſément *autre que les deux qui fuyaient*? S'ils fuyaient, n'était-

(*) On ne raiſonne ici, que d'après la ſuppoſition du

il pas plus ſimple de les faire arrêter par la Sentinelle Bourgeoiſe ? s'ils fuyaient, pourquoi préféraient-ils de courir du côté du Pont de Vaucelles où ils ſavaient que les Sentinelles étaient, plutôt que d'aller par la rue Saint-Jean où il n'y en avait pas ? On prétend, (page 9,) que le ſieur de la Sauſſaye n'avait point de piſtolets, & pour le prouver on dit même qu'il s'en était expliqué en diſant : *Si on veut m'aſſaſſiner, je ſerai ſurpris, & je n'aurai pas le loiſir de me défendre ; ſi je ſuis avec ma troupe, je me repoſe ſur elle, ſi on n'en veut pas à ma vie, je n'ai pas beſoin d'armes.* Quand le ſieur de la Sauſſaye s'était-il expliqué de la ſorte ? ce langage ne pouvait être que le réſultat de quelques propoſitions qui lui avaient été faites ; car c'eſt néceſſairement à quelque queſtion qu'il a répondu : *Si on veut m'aſſaſſiner, je ſerai ſurpris, & je n'aurai pas le loiſir de me défendre ; ſi je ſuis avec ma troupe, je me repoſe ſur elle.* Que lui a-t-on dit, qu'a-t-on exigé de lui, pour qu'il ait répondu que s'il eſt avec ſa troupe il ſe repoſe ſur elle ? Il avait donc une troupe avec lui. Pourquoi avoir retranché cette partie de la converſation ? En admettant la ſuppoſition, il ſerait conſéquent de penſer que le ſieur de la Sauſſaye ſe ſerait armé lui-même pour aller à la pourſuite de deux Soldats armés : c'eſt ainſi que, par inattention, on ſoulève un peu le voile qui cachait la vérité (*).

Régiment ; car il eſt incertain qu'un Soldat ait été tué. On n'a ſans doute imaginé ce fait, que pour appuyer une autre phraſe de la Relation, où l'on trouve : *Un groupe de Bourgeois fit feu.*

(*) Un Soldat du régiment de Bourbon nous a atteſté qu'il était du nombre des quatre qui accompagnaient le ſieur de la Sauſſaye, & que ce dernier avait des piſtolets.

Et l'on voudra persuader que le sieur de la Saussaye était sorti pour courir après deux Soldats! Vous l'avez précédemment vu, MM., le sieur de la Saussaye était sorti pour attaquer. On n'a pas trouvé ses pistolets, d'où l'on conclud dans la Relation qu'il n'en avait pas. A cela nous avons répondu par avance; d'ailleurs il était facile à la Troupe d'enlever ses pistolets. On a prétendu qu'un Soldat avait été tué avec l'Officier, c'est par le Régiment que nous l'avons appris; répétons-le, si on a bien pu soustraire à la vue le corps de cet homme, à plus forte raison des pistolets.

Dans la Relation, on a beaucoup argumenté pour prouver les dispositions pacifiques du Régiment, comparées aux dispositions hostiles des Bourgeois; nous voudrions pouvoir dissimuler des objections qui nous paraissent d'une certaine considération.

D'un côté, les Citoyens n'ont pas attaqué le Régiment, quoiqu'ils fussent en nombre, qu'ils eussent du canon: de l'autre côté, le Régiment n'a pas attaqué les Citoyens depuis la sortie vers le Pont de Vaucelles; mais pourquoi?

On nous l'apprend, sans le vouloir, dans la Relation.

On a dû annoncer au Quartier que tous les passages sont investis, que les Bourgeois ont pris les armes; ceci seul était capable d'arrêter le corps entier, quelque avantage qu'il crût trouver dans l'habitude de l'ordre & la discipline. Ajoutons à cela, que l'on ne croyait pas les Citoyens armés, que dans l'après-dîné on s'était assuré du mauvais état des fusils, & que la Garde du Pont de Vaucelles manquait de munitions. Lorsqu'on les vit répondre à l'attaque avec des armes en état, cette circonstance dut surprendre, & inspirer de la défiance sur leur nombre & leurs forces. De plus, la description que

le Régiment fait de la Cazerne montre combien il se croyait investi & dans l'impossibilité de sortir avec succès. On lit (*p. 5*) pour le prouver, cette phrase remarquable : *Le terrein est si étroit, que les Bourgeois ayant amené du canon devant la grille, on ne put se mettre en colonne par compagnie qu'en laissant la droite exposée aux effets de l'artillerie* : mais dit-on cependant (*p. 7*) *nous pouvions sortir, & nous connaissions ce que peut la puissance du désespoir, de l'ordre & du courage.*

Nous sommes loin de contester ces sentimens au régiment de Bourbon ; nous observerons seulement qu'il n'y avait pas lieu au désespoir, & que ce n'eût pas été suivre les impressions du courage, que de faire feu sur des hommes armés en nombre, munis d'artillerie & qui n'attaquaient pas.

Pourquoi se faire un mérite de la nécessité ? pourquoi sur tout oublier que la plus saine partie du Régiment n'approuvait aucune attaque ; & que ne pouvant compter sur elle, on était exposé à son propre feu ; que si l'attaque fut faite à dix heures & demie au lieu de *minuit*, elle ne fut précipitée que pour déterminer ceux qui la désapprouvaient, & dont on craignait la rébellion, si on eût tardé plus long-temps ? Alors on espéra que le soin de leur propre défense les forceroit à suivre les autres. Il est inutile de répéter à ce sujet ce que nous avons présenté ci-devant.

Nous ne suivrons point la Relation dans les faits relatifs au Vicomte de Belzunce, aux éloges donnés à sa mémoire : vous avez vu précédemment, Messieurs, quels sont ces faits.

Une seule chose nous a frappés, c'est l'abus qu'on a tenté de faire d'une lettre adressée au Comité du

Havre. Il faut se rappeller, Messieurs, dans quelles circonstances elle a été envoyée. Le Régiment éprouvait des difficultés dans la route de la part des Municipalités. Vous lui aviez procuré du pain en partant, & le même sentiment vous porta à envoyer des Députés pour le faire recevoir. Vous n'aviez pris alors aucuns éclaircissemens sur une conduite que vous auriez voulu vous dissimuler à vous-mêmes: vous les eussiez pris ces éclaircissemens, que vous auriez écrit de la même maniére, parce que vous avez toujours pensé qu'il ne fallait pas confondre un Corps entier, avec quelques esprits échauffés, séduits & entraînés à des excès, non par les personnages estimables qui constituent un Corps, mais par des êtres dangereux & entreprenans. Vous saurez, Messieurs, que plusieurs Officiers, quelques jours avant cet événement, avaient donné leur démission; que plusieurs autres en montrérent le plus vif désespoir, qu'ils gémissaient de se trouver innocemment compromis; qu'un d'eux avait dit plus d'un mois avant: *Notre Major fera quelques étourderies*; & que le mardi un autre Officier, en frappant du pied, dît en parlant du Vicomte de Belzunce & des médaillons arrachés: *Ce B..... est accoutumé à faire des sottises de cette espèce! nous touchions à la paix, & cela va nous mettre en guerre plus que jamais, & cela tend à nous faire égorger.* Vous saurez encore que la plupart des Soldats étaient mécontens contre lui, & disaient *qu'il était malheureux pour eux qu'il fût venu dans leur Régiment, & qu'ils étaient étonnés qu'il n'eût pas plutôt péri.*

Si le départ du régiment de Bourbon a excité quelques regrets, ils ne portaient que sur ceux qui ont blâmé la conduite d'un jeune téméraire, & qui ont, ou ignoré ses projets, ou par délicatesse

n'ont pas voulu les développer. Loin donc que cette lettre vous accuse, nous ne réclamons que contre l'abus qu'on en a fait. (*)

(*) Il eſt bon de connaître la Lettre adreſſée au Comité de Caen par celui du Havre.

MESSIEURS;

« Nous avons ici en garniſon une partie du Régiment » de Bourbon. Il nous importe, il importe au détache- » ment de ce Régiment de ſavoir comment la partie qui » était chez vous *s'eſt comportée*, & ce qui a donné lieu à » ſon départ. On a fait ici, à ce ſujet, bien des verſions » différentes.

» Nous vous prions, Meſſieurs, de nous donner quel- » ques détails ſur cette affaire, & les vrais motifs du dé- » part du Régiment; *ſi le Corps*, ou *quelques individus* en par- » ticulier, ont occaſionné les malheurs que vous avez » éprouvés.

» Nous craignons que la partie du Régiment, ſortie de » Caen, ne ſoit deſtinée pour ici; & leur arrivée occaſion- » nerait, ſans doute, quelque fermentation: il nous eſt in- » téreſſant de ſavoir la conduite qu'a tenue le Regiment » pendant ſon ſéjour à Caen.

» Nous ſommes, &c. »

Que devait-on répondre à cette Lettre? Devait-on dire, ſans trahir ſa conſcience, que le *Corps* avait occaſionné les malheurs que nous avons éprouvés, lorſque le Comité du Havre demandait ſi c'était le *Corps*, ou *quelques individus*?

Les faux bruits, dont parle la Lettre du Comité de cette Ville, ſont relatifs à des bruits qui inculpaient le Corps entier. Voilà ce que l'on a entendu par ces expreſſions, & il ſerait déraiſonnable d'y donner plus d'extenſion. Loin donc que l'on ait inculpé les Citoyens dans cette Lettre, elle n'eſt que l'expreſſion du ſentiment de tous les honnêtes gens, qui, tout en ſe plaignant même du Vicomte de Belzunce, n'ont jamais prétendu confondre avec lui tout le Régiment, & ſont bien éloignés d'approuver des actes de cruauté. Encore une fois, on devait répondre aux demandes du Comité du

Cependant la Relation autorise les clameurs des Journalistes, & sur-tout du numéro 37 du Mercure de France. Nous sommes déshonorés aux yeux de l'Europe, qui ignore les faits principaux que la Relation même confirme ; car on y voit que le Vicomte de Belzunce était sans cesse, contre l'usage ordinaire des Troupes, à la tête des détachemens, & on appelle cela *zèle & activité* On y voit qu'il tenait des propos menaçans, auxquels on donne modestement le nom de *liberté avec laquelle il s'expliquait.* On y avoue l'existence des cartouches à balles, dont on cache le nombre immense ; & l'on outrage le Ministre jusqu'à lui supposer des ordres donnés, qui, s'ils ont existé, n'ont été donnés que sur un rapport calomnieux. Malgré la confusion qu'on met dans les époques, on avoue qu'une partie du Régiment était sous les armes avant toute alerte, & par des motifs controuvés on essaye, mais envain, de justifier une attaque qui seule a été suffisante pour désigner l'emploi qu'on voulait faire de ce nombre extraordinaire de poudre & de cartouches à balles.

Que l'Europe, que la France nous jugent maintenant. Qu'elles nous plaignent de n'avoir pu éviter d'être témoins d'une catastrophe que toute la prudence humaine ne pouvait prévenir, & qui n'eût pas eu lieu sans doute sans les propos de quelques Soldats du régiment de Bourbon.

Citoyens ! puissions-nous effacer de notre souve-

Havre, & faire la différence juste du Corps entier, avec quelques individus. On a donc eu raison d'écrire, que *ce Régiment n'était que malheureux.*

D'observation, que la Lettre du Havre & la Réponse ont été délibérées dans le Comité.

nir

nir cette triſte journée ! Soyons tels que nous avons toujours été, doux, ſimples, modérés, admirateurs de la vertu. Qu'un inſtant de phrénéſie nous ſerve de leçon, pour nous préſerver à l'avenir de ces excès toujours coupables. Songeons que les loix ſeules doivent infliger des peines méritées, que ce n'eſt pas à nous à anticiper ſur les décrets de leurs dépoſitaires. Soyons ſoumis aux loix ! Sachez que leur empire ſubſiſte dans toute ſa plénitude, tant qu'elles ne ſont pas modifiées ou réformées. Hélas ! il n'y a point de tranquillité ſans cette ſoumiſſion. Que notre mépris accable, en même temps que notre fermeté contiendra ceux qui voudraient troubler cette tranquillité précieuſe. Que la ſainte humanité reprenne ſes droits impreſcriptibles ſur des cœurs qui en connaiſſaient ſi bien le prix ; & puiſſé le ſombre tableau que nous avons préſenté inſpirer un ſalutaire effroi, & arrêter les effets de l'effervescence !

L'Assemblée, après avoir entendu ce rapport, a adreſſé ſes remercimens à MM. les Commiſſaires, & comme ils ont deſiré qu'elle s'aſſurât plus particuliérement de la conformité de leur rapport, avec les renſeignemens & déclarations qu'ils ont recueillis, l'Aſſemblée a nommé quatre autres Commiſſaires à cet effet, &c.

Arrêté au Comité Général & National de

la ville de Caen, tous les Députés assemblés; cedit jour 15 Septembre 1789.

Signés, CHATRY-DE-LAFOSSE, *Président*;

COSTY, *Vice Président*;

CHARLIER, AUVRAY-DE-COURSANNE, ENAULT; BOUGON-LONGRAIS, WILLAUMEY, DUJARDIN, DUCLOS, COURCELLES le jeune, SAMUEL LE COINTE, P. M. FAUCONNIER, HAULARD-DE-LA-BRIERE, V. VAUTIER, VAUQUELIN, COUTANCE le jeune, M. LE MOINE, SCELLES, CHARLES LEGER, PINÇON, BOISLAMBERT-BOISZERARD, GUILBERT, HOMO, LE BARON, GUEROULT, HAMELIN, VARIGNON, LE FAUCONNIER l'aîné, LE GRAS, LANGRAIS, LE CANU, RENOUF-LA-COUDRAYE, POIGNANT, HEBERT, *Curé de Vaucelles*; LE PETIT, D. CHEMIN, CAUVET, QUESNEL, J. B. DE LA MARE, POULAIN, C. J. E. POTREL, LE PRESTRE, RIBOUT, DAUBERT, GIBERT l'aîné, JOSEPH, P. ENGUEHARD, LONGUET, SUROSNE, BRUNET, OUISTRE-DESPRÉS, MESNIL, BEUZELIN, MARIE, PICQUOT.

Par le Comité Général National permanent;
GUEROULT, Secrétaire en chef.

AUTRE EXTRAIT.

AUJOURD'HUI vingt Septembre mil ſept cent quatre-vingt-neuf, au Comité Général National de la ville de Caen ;

LES Commiſſaires nommés dans l'Aſſemblée du 15 de ce mois pour vérifier les faits contenus dans le Rapport ci-deſſus, ſur les renſeignemens qui ont été donnés & les déclarations qui ont été reçues, atteſtent que tous les faits ſont claſſés avec la plus grande exactitude, & préſentent le réſultat des renſeignemens & des déclarations reçues par les premiers Commiſſaires ; pourquoi le Comité Général a arrêté de faire imprimer ledit Rapport, & d'en envoyer des exemplaires, tant à l'Aſſemblée Nationale, que par-tout où il appartiendra, &c. &c.

Par le Comité Général National de la ville de Caen.

Pour expédition,

GUEROULT, *Secrétaire en chef.*